

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 SEPTEMBRE 2018

=====

L'an deux mille Dix Huit, le Vingt Septembre à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Aranc (Ain), se sont réunis, sous la présidence du Maire Monsieur Daniel Mathieu, sur la convocation qui leur a été adressée le 14 septembre 2018.

=====

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Présents : Daniel MATHIEU – Marie-Claude SAVEY-GARET – Annie NAVEL - Nathalie VARIGNIER – Guy DOLEATTO - Philippe JANODY

Excusés : Colette Raffier (a donné pouvoir à MC Savey-Garet) – André Vauboin (a donné pouvoir à A. Navel) – Jacques Savey – Dominique Besson.

Nombre de votants en début de séance : 6 + 2 pouvoirs

Mme Nathalie Varignier est nommée secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2018

Le PV absent dans les enveloppes sera adopté et voté lors du prochain conseil municipal.

Pour le compte rendu du CM du 26 juillet 2018, la modification suivante est à apporter :
Pour la parcelle communale cadastrée B N° 965, Mr André Vauboin demande de revoir la hauteur du faîte à 11 mètres prévue par le PLU.

Sous réserve de cette modification le compte rendu du CM du 26 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPH (délibération à prendre) :

Cette délibération porte sur la reprise des compétences par les communes qui ne seront pas reprises par HBA.

Pour la commune d'Aranc, cette modification porte sur :

- l'espace Comté
- le parc des Tarpans à Tavassieu.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

3) LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

En raison des nouveaux aménagements de la salle polyvalente (rideaux occultant, rideau de scène et chaises neuves), le montant de la caution initialement fixée à 500 € est de 1000 €. Pour les modalités de location, les conditions seront revues en début d'année 2019.

4) POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS (Commune, Borey) :

Les travaux de l'employé communal sont notés chaque semaine sur le compte rendu des adjoints.

☞ Sécurisation des rues : au départ le budget était de 40 000 €. Suite au dernier devis le montant est porté à 60 028 HT €.

Vu le montant excessif, le conseil municipal opte pour l'installation de 2 coussins à 3 endroits différents sur le village d'Aranc : 1 au Mont d'Aranc, 1 à chaque entrée de village, on conserve la chicane vers l'église et le cheminement le long d'Aranc Evasion et le « Cédez le passage » à la sortie du lotissement.

☞ Pour le reste des travaux un devis doit être fait par l'entreprise Lyaudet pour le changement des forêts du toit de l'église d'Aranc.

L'entreprise Mourier doit refaire l'éclairage de l'église d'Aranc.

L'escalier d'accès au grenier de la mairie doit être reclouté.

L'accessibilité escalier mairie : les bandes adhésives et tapis de seuil seront posés par l'employé communal, après nettoyage à la javel.

☞ Le four de Rougemont : Atelier 3 et la société d'assurance ont été recontactés par Guy. Il faut également prendre contact avec l'Agence d'Ingénierie pour avoir des conseils pour une procédure juridique.

☞ Salle polyvalente : suite à la pose de rideaux occultants, Annie doit contacter l'entreprise Lafaverge car la partie supérieure de la fenêtre n'est pas occultée.

☞ Le transformateur de Rougemont : les travaux sont terminés. Une couche d'anti-tag a été posée par les bénévoles de l'Association Indigo. Le repas initialement prévu leur sera offert, pris en charge par ENEDIS, si dépassement, la municipalité complètera.

☞ Step d'Aranc : la réception des travaux a lieu mardi 25 septembre 2018 à 10 h.

5) POINT D'INFORMATION SUR LE PLU

La date d'exigibilité d'arrêt du P`LU est fixée pour la fin d'année 2018.

Le dossier doit être transmis à la DREAL d'ici fin septembre pour l'étude du cas par cas.

Prochaines réunions fixée :

- le 16 octobre (zone A et N)
- le 6 novembre (fin du règlement E A U et O A P et le règlement de zonage d'assainissement)
- le 4 décembre (synthèse du PLU)
- le 20 décembre (CM pour finaliser le PLU)

On a reçu le devis pour la numérisation des plans par la société Axis-Conseils pour un montant de 5 500 HT €. Un autre devis doit être demandé à GSM à Belley.

6) POINT D'INFORMATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire s'est bien passée. 39 enfants à Aranc et une rentrée prévue en cours d'année. 17 élèves dans la classe du haut et 21 élèves en maternelle classe du bas et 19 à Evosges. Total de l'effectif = 58 élèves.

Projet de classe : les légendes locales à travers le cinéma. (travail en collaboration avec l'école d'Evosges).

7) QUESTIONS DIVERSES

- L'appartement de l'école de Rougemont au RDC sera proposé à Nathalie Grobas.

SEANCE LEVEE A 22 H 30

Le Maire,

Daniel MATHIEU